

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1998

Edition du
10 juin 2013

DANS CE NUMÉRO

Secret bancaire et fisc: la transparence pour rétablir la confiance (Lucien Erard)

Que ceux qui pouvaient frauder doivent désormais payer leur dû est dans l'intérêt des contribuables moins aisés

«Lex USA»: ceux par qui le scandale arrive (Jean-Daniel Delley)

Les paradoxes de la défense à outrance du secret bancaire et de l'aide aux fraudeurs fiscaux étrangers

OGM: en Suisse, un moratoire qui n'en finit pas de durer (Gérard Escher)

Trente ans après la première plante transgénique... Second volet d'une mise en perspective du débat

Littérature: l'art de la nouvelle en Suisse se porte bien (Pierre Jeanneret)

L'éditeur Bernard Campiche fait paraître coup sur coup trois recueils de nouvelles

Convocation des actionnaires (Webmestre)

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Secret bancaire et fisc: la transparence pour rétablir la confiance

Que ceux qui pouvaient frauder doivent désormais payer leur dû est dans l'intérêt des contribuables moins aisés

Lucien Erard - 08 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23628>

La [fureur](#) de Charles Poncet après la décision d'assouplir le secret bancaire pour les Suisses également, celle du conseiller national Christian Lüscher annonçant, avec des trémolos dans la voix, qu'autoriser le fisc à contrôler les comptes bancaires de contribuables soupçonnés de fraude va miner la confiance des citoyens dans l'Etat, laissent pour le moins rêveur: on sait aujourd'hui que l'évasion fiscale fait perdre dans le monde des centaines de milliards aux finances publiques.

On sait aussi que la Suisse et son secret bancaire contribuent très directement à empêcher d'imposer les plus riches, qui sont aussi les plus mobiles. Qui peut avoir confiance en un Etat qui contrôle l'imposition de la majeure partie de sa population

- la transmission au fisc de l'attestation de salaire n'a jamais été perçue comme une atteinte à la sphère privée - mais laisse les plus riches à l'abri du fisc?

Contrôler ceux qui ont la possibilité de frauder - les mieux lotis financièrement -, c'est gagner la confiance de tous ceux qui paient leurs impôts. Car les contribuables honnêtes finissent par penser que les défenseurs du secret bancaire ont peut-être quelque chose à cacher.

Que d'honnêtes citoyens aient fini par tricher sur de petites sommes, souvent héritées, lassés de se sentir les dindons de la farce, explique peut-être certaines réticences qu'il faudra, dans notre démocratie directe, désamorcer. Pour

accompagner la levée du secret bancaire, une amnistie fiscale partielle couvrant des délits mineurs devrait permettre de convaincre une large majorité. S'y ajoute la perspective d'un peu plus de justice fiscale, voire de réductions d'impôts pour une large partie de la population.

Gageons que pour la majorité, une imposition juste de tous les contribuables, grâce notamment au contrôle des comptes bancaires, ne peut qu'augmenter la confiance en un Etat qui se donnerait ainsi les moyens de traiter chacun de manière équitable. D'autant plus que les contribuables honnêtes n'auraient rien à craindre. En lançant leur [initiative](#) sur la protection de la sphère privée, des parlementaires bourgeois font pourtant le pari contraire.

«Lex USA»: ceux par qui le scandale arrive

Les paradoxes de la défense à outrance du secret bancaire et de l'aide aux fraudeurs fiscaux étrangers

Jean-Daniel Delley - 07 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23620>

Les exigences américaines envers les banques helvétiques scandalisent les politiciens bourgeois. Des politiciens qui,

des décennies durant, ont fidèlement légitimé les activités délictueuses des établissements financiers en

bétonnant le secret bancaire et maintenant la distinction entre fraude et évasion fiscales. C'est là que réside le véritable

scandale.

«*Trahison*», «*capitulation sans conditions*», «*arrogance néocoloniale*», «*chantage*», «*violation de la souveraineté nationale*», les épithètes guerrières n'ont pas manqué pour dénoncer tout à la fois la prétendue faiblesse du Conseil fédéral et de la ministre des finances et les manières de cow-boy de l'administration américaine.

Resituer dans un contexte historique le conflit qui oppose le fisc et la justice américaine aux banques helvétiques, comme l'a fait le *Tages-Anzeiger* (1er juin 2013), permet de mieux apprécier les responsabilités. Dans cette affaire, la Suisse a compris trop tardivement et sous la pression que la crise financière a changé les règles du jeu. Et, pour ce qui est de la manière d'agir des Etats-Unis, elle n'a rien appris du passé.

Washington commence par lancer un avertissement, attend puis renouvelle son avertissement. Et finit par perdre patience et sort la grosse artillerie. Ainsi les Etats-Unis exigent, depuis 1943 déjà, que la Suisse cesse de blanchir l'or de l'Allemagne nazie. En vain. En 1946, Berne doit accepter une amende de

250 millions de francs pour solder ce différend, un accord qualifié alors de *diktat* et d'humiliation.

Le scénario se répète à propos des fonds en déshérence. En 1946, les Etats-Unis demandent que nous nous saisissions du dossier. Sans effet. Dans les années 60, nouvel avertissement. Sans effet. Et le capital-patience étant épuisé, UBS et Credit Suisse se voient contraints de verser 1,25 milliard dans un fonds pour dédommager les ayants droit des comptes bloqués depuis la fin de la guerre.

Dans le conflit actuel, le même scénario a prévalu. Après qu'UBS a dû passer à la caisse pour éviter des poursuites pénales aux Etats-Unis et que la Suisse a autorisé la transmission de milliers de dossiers de clients de la banque, d'autres établissements n'ont pas hésité à accueillir et même à démarcher des contribuables américains fuyant UBS. Faut-il s'étonner que la patience de Washington soit à bout?

Nombre de parlementaires bourgeois accablent Eveline Widmer-Schlumpf parce qu'elle n'a pas obtenu un accord global pour régler ce différend. Les

Etats-Unis ont en effet préféré traiter directement avec les banques, arguant qu'une affaire pénale ne pouvait faire l'objet d'un accord inter-étatique. Il est pour le moins paradoxal de voir des politiciens, toujours empressés de limiter l'action de l'Etat et de prêcher la responsabilité individuelle, privilégier soudain l'intervention de la puissance publique dès lors que des banques sont sur la sellette.

Et il est tout aussi paradoxal d'observer le souci des députés de connaître les conséquences de la [lex USA](#) avant que d'éventuellement l'approuver. Alors qu'il ne s'agit que de créer les conditions légales pour que les banques puissent régler leur contentieux avec les Etats-Unis.

Le Parlement n'est pas toujours aussi pointilleux en matière d'évaluation prospective des textes qu'il adopte. Il n'est que de rappeler la cacade à laquelle a donné lieu l'initiative dite générale, approuvée par le peuple en 2003 - et supprimée de la Constitution six ans plus tard, le Parlement reconnaissant qu'elle n'était pas praticable. Sans parler des multiples révisions de la législation sur l'asile, des gesticulations qui n'ont pas fait avancer d'un pouce le dossier.

OGM: en Suisse, un moratoire qui n'en finit pas de durer

Trente ans après la première plante transgénique... Second volet d'une mise en perspective du débat

Gérard Escher - 06 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23607>

En Suisse, le chemin de la régulation du génie génétique agricole a été tracé de manière visionnaire il y a 20 ans (voir la première partie de ce bilan, [DP 1997](#)). La révision de la loi sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur en juillet 1994, soumet les produits issus du génie génétique à autorisation et à déclaration.

La réputation sulfureuse (d'où autorisation) et l'exigence de traçabilité (déclaration) délimitent encore aujourd'hui le débat autour des organismes génétiquement modifiés (OGM), au moment où la Suisse sort doucement de la torpeur du moratoire décidé par le peuple en novembre 2005. Le moratoire, prolongé deux fois, échoit à la fin de 2017.

Ces prolongations devaient permettre de tenir compte des résultats d'un programme national de recherche - le [PNR 59](#) - sur les chances et les risques des plantes transgéniques, lancé en 2006 et achevé en juin 2012; la [version française du rapport final](#), librement accessible, a été publiée en avril 2013.

Le Fonds national de la recherche scientifique donne la substance du rapport final [ainsi](#) : «*Génie génétique vert en Suisse: les risques sont faibles, le potentiel n'est pas exploité.*» On voulait une base scientifique pour interdire la

culture des plantes transgéniques, mais le PNR ne la fournit pas. En même temps, jamais opinions scientifique et publique n'ont autant divergé qu'aujourd'hui: le sondage européen Eurobaromètre montre que seul un gros quart des Européens (27% en moyenne, avec 44% en Grande-Bretagne, 20% en Suisse, 7% en Turquie) accueille favorablement les denrées alimentaires génétiquement modifiées.

Des organisations au départ sceptiques - l'[Union suisse des paysans](#) par exemple - ont pris acte que le PNR 59 n'a pas constaté d'impact négatif des OGM sur l'environnement. A l'inverse, la [Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain](#) (CENH) - qui s'est d'ailleurs exprimée avant la publication des résultats finaux du PNR -, pense que nous sommes toujours confrontés à une «*situation d'incomplétude des connaissances*».

Vers une coexistence des cultures?

La coexistence entre cultures traditionnelles et OGM requiert certes des mesures techniques, analysées dans le PNR. Mais elle exige surtout des décisions démocratiques (par exemple, des processus d'accord entre voisins). Les coûts de coexistence peuvent être

chiffrés. Ils dépendent notamment de la pureté voulue du produit final: en cas de tolérance zéro pour la contamination par les produits OGM, les distances de sécurité entre champs OGM et non-OGM devraient être de 500 mètres; en cas d'application de la norme européenne (0.9% de contamination), les distances sont divisées par dix au moins. Le projet d'ordonnance sur la coexistence reprend les distances proposées dans le PNR, mais multipliées par deux.

Le PNR, à partir d'exploitations zurichoises, a élaboré des scénarios d'évaluation des coûts supplémentaires de coexistence pour les agriculteurs qui recourraient aux OGM. Ces coûts passent de 93 francs par hectare et par an dans un cas de régulation souple à 900 francs dans un scénario de réglementation extrême!

Le bénéfice additionnel des plantes transgéniques, considéré par rapport au revenu total d'une exploitation ne dépasse pas la somme versée aux agriculteurs dans le cadre des paiements directs. A moins que les paiements directs soient adaptés de manière à inclure les plantes transgéniques, cette culture ne sera pas économiquement intéressante. C'est pourquoi la [Commission des jeunes agriculteurs](#) refuse en principe

l'autorisation des cultures transgéniques. Et d'ajouter que «seules doivent être autorisées les variétés d'OGM pour lesquelles le rapport coût / utilité est positif et que les consommatrices et consommateurs acceptent».

Le dernier mot reviendrait donc au consommateur - ou pour le dire de manière moins élégante, au marché. Ce renforcement du mode de régulation marchand est bien analysé dans l'ouvrage d'Alain Bovet [La Démocratie et ses gènes](#). «Lorsque le pain le meilleur marché était le pain

au maïs génétiquement modifié, c'était aussi le plus vendu», disait déjà le [rapport intermédiaire du PNR](#), sur la base d'expérimentations réelles.

Pour la recherche scientifique, il y aura probablement une conclusion heureuse à ce long moratoire. Durant le PNR, pour chaque franc dépensé pour les projets de recherche en plein champ (à Pully et à Reckenholz), 1,26 franc supplémentaire a été déboursé pour la protection des essais, la sécurité biologique et la procédure d'autorisation. Les essais en champ sont cruciaux

parce que, le PNR l'a montré, certains effets (le rendement notamment) ne sont pas visibles en laboratoire. Ce qui a motivé le Parlement à décider la création d'un site de recherche protégé sur les plantes transgéniques, [unique en Europe](#), financé à hauteur de 750'000 francs par an pour sauvegarder la recherche et développer des compétences pour le futur monitoring d'éventuelles cultures transgéniques.

Voir aussi DP 1339-1940, numéro spécial d'avril 1998: [Le Génie génétique](#) (36 pages).

Littérature: l'art de la nouvelle en Suisse se porte bien

L'éditeur Bernard Campiche fait paraître coup sur coup trois recueils de nouvelles

Pierre Jeanneret - 09 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23645>

Trois titres publiés cette année à Orbe par [Bernard Campiche](#), une anthologie et deux recueils d'auteurs suisses.

Le premier, [Un Voyage en Suisse. Récits des cantons](#) (295 pages), affiche l'ambition avouée d'offrir «une mosaïque créatrice, une carte géographique narrative, un miroir de l'activité littéraire en Suisse», à raison d'un texte (paru après 1982) et d'un auteur par canton de la Confédération, de A à Z...

Malgré des choix subjectifs, ici ou là discutables, l'entreprise est réussie. Certains auteurs, comme Maurice Chappaz, Anne

Cuneo, Jacques Chessex, Peter Bichsel ou le Tessinois Alberto Nessi, sont bien connus du lectorat helvétique. Bien d'autres sont à découvrir.

On est en droit de s'interroger sur l'existence de critères qui permettraient de définir une «littérature suisse». Sans doute certains dénominateurs communs apparaissent-ils en cours de lecture: l'évocation fréquente de la mort, tantôt sereine, tantôt tragique; le goût des atmosphères étranges, aux confins du fantastique (héritage de Jeremias Gotthelf?); une forte présence de la nature, souvent menacée voire violée par le tourisme et

le bétonnage; la nostalgie d'une jeunesse passée à l'époque des *Sixties*, avec la musique et les *joint*s qui l'accompagnaient; une vision souvent ironique ou critique de la Suisse, «un pays pour vieux, beaucoup trop ordonné et beaucoup trop propre», comme l'écrit le Zurichois Charles Lewinsky; d'autres textes s'ouvrent sur l'ailleurs, l'étranger, le monde.

Cependant, cette série de récits offre une telle variété d'écritures, de sujets et d'atmosphères que toute tentative d'énoncer des critères de «suissitude» s'avère rapidement vaine. On lira avec

intérêt, et souvent avec plaisir, ce recueil qui offre un véritable kaléidoscope de la production littéraire dans notre pays.

[Encore chéri!](#) (157 pages) d'Antonin Moeri contient, entre autres, la nouvelle éponyme. Au cœur de chacune d'entre elles, quelque chose bascule: par exemple, les lettres d'amour qu'envoie un jeune adolescent à la fille d'un notable sont interceptées par les parents de cette dernière.

Ou encore, la narratrice du récit intitulé *Le Figurant* se débarrasse du bellâtre dont le corps l'a un moment séduite. Tel individu solitaire rencontré dans un café a-t-il tué sa mère handicapée? Les récits d'Antonin Moeri mettent volontiers en scène des marginaux, des personnages étranges ou inquiétants, dont le

destin est parfois inspiré par des faits divers réels. On bascule souvent de l'apparente banalité vers le crime, accompli ou rêvé.

Le regard du narrateur est toujours distancié. La langue est claire, précise, sans effets de style apparents. Il peut s'y glisser une touche poétique, comme dans la belle évocation de Paris dans *Ville Lumière*, qui fait un peu songer à Patrick Modiano.

Enfin le recueil [Loin de soi](#) (173 pages), de Silvia Härri, a bien mérité le [prix Georges-Nicole](#) 2013. Il séduit d'abord par la beauté de sa langue: «*Il aime la neige, cette couche trompeuse sur la surface des choses qui masque les aspérités comme un rideau tiré sur la vérité.*»

Surtout, ces récits sonnent juste, à l'image de ceux de la

regrettée Yvette Z'Graggen. Ils mettent en scène tous les âges de la vie, de l'enfance à l'EMS. On notera, dans *Carnet de voyage*, un étonnant télescopage de dialogues surpris dans le train, avec leurs parlures divers. Ou encore l'inattendu *Le Nom du père*, où l'on découvre que le narrateur est... un tableau de la Renaissance.

On sent chez l'auteure une réelle empathie avec ses personnages, mais aussi un rapport profond avec la nature, les animaux. On est souvent dans l'ambiguïté des sentiments: ainsi, dans *Rature*, ce rapport entre une psychologue et sa jeune patiente: qui en réalité a besoin de qui? Tout cela compose une œuvre attachante, profondément littéraire, sans pourtant sentir la «littérature».

Convocation des actionnaires

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Webmestre - 06 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23640>

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SA des éditions Domaine Public sont invités à l'assemblée générale ordinaire de la société mercredi 26 juin 2013 à 18h30 au café-restaurant Le Milan, bd de Grancy 54 à Lausanne.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et

acceptation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2012
3. Rapport de gestion 2012: conseil d'administration et comité de rédaction
4. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, attribution du

bénéfice, décharge aux administrateurs

5. Perspectives d'avenir
6. Divers

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu par la poste la convocation qui leur a été adressée peuvent l'obtenir par un courriel à administration@domainepublic.ch.

Index des liens

Secret bancaire et fisc: la transparence pour rétablir la confiance

<http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/4959872-secret-bancaire-une-initiative-contre-le-projet-d-eveline-widmer-schlumpf-recueille-des-signatures.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/3025.pdf>

«Lex USA»: ceux par qui le scandale arrive

<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00570/02724/index.html?lang=fr>

OGM: en Suisse, un moratoire qui n'en finit pas de durer

<http://www.domainepublic.ch/articles/23549>

http://www.nfp59.ch/f_index.cfm

<http://tinyurl.com/d2bfsrn>

http://www.nfp59.ch/f_index.cfm

<http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/archives-2012/280812-le-genie-genetique/>

http://www.ekah.ch/fileadmin/ekah-dateien/dokumentation/gutachten/EKAH_Ethische_Anforderungen_an_Freisetzung_F_111212.pdf

<http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/archives-2013/300413-coja/>

<http://tinyurl.com/ma25lgk>

http://www.nfp59.ch/files/downloads/rapport_intermediaire_PNR59.pdf

<http://dx.doi.org/10.1016/j.tibtech.2013.01.020>

<http://www.domainepublic.ch/wp-content/files/upload/dp1339-1340.pdf>

Littérature: l'art de la nouvelle en Suisse se porte bien

<http://www.campiche.ch/>

http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/Un_voyage_en_Suisse.html

<http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/Encore.html>

<http://www.campiche.ch/pages/oeuvres/Loin.html>

<http://www.prix-georges-nicole.ch/>

Convocation des actionnaires

<mailto:administration@domainepublic.ch>